

AIRPLANE DELIVERY
Monsieur Alain GAUDON
Dirigeant Responsable
Aéroport de Toulouse-Francazal
135, avenue du Comminges
31270 CUGNAUX

Issy-les-Moulineaux, le 16 septembre 2024

Direction des Méthodes & des Développements (DMCA)
Affaire suivie par : Elmahdi RAFIK
Tél. : + 33 (0)7 76 08 50 39
EMAIL : elmahdi.rafik@osac.aero
N/Réf. : 9120002715
V/Réf. : Form 2-12-50-51-60 du 10/09/2024

Objet : Modification de l'agrément Partie 145 : FR.145.0717 - Règlement (UE) n°1321/2014.

Monsieur le Dirigeant Responsable,

Suite à votre demande de modification nécessitant l'accord préalable de l'autorité, les audits et contrôles documentaires réalisés ont permis à OSAC de vérifier que votre organisme continue de satisfaire aux exigences de la Partie 145, Annexe du règlement (UE) n°1321/2014 et de prononcer son approbation.

En conséquence :

- la révision 8 de votre certificat d'agrément d'organisme d'entretien Partie 145 n° FR.145.0717 vous est délivrée ;
- la version V19 du 15/12/2023 de votre MOE est approuvée ;
- le document complet suivant est approuvé :
 - o « Manuel du Système de Gestion de l'Organisme d'Entretien » référence APD-285 Version V09 du 15/12/2023.

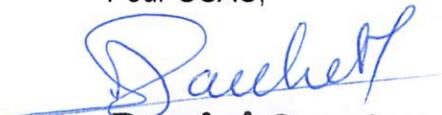
Je vous confirme par ailleurs qu'OSAC prend bonne note de la nomination de la personne suivante au sein de votre organisme :

- o Madame Claire CALESTROUPAT, en tant que Responsable de la Gestion de la Sécurité (145.A.30(ca)), Responsable Sécurité.

Cet agrément est délivré pour une durée illimitée et est soumis à une surveillance de l'autorité donnant lieu à l'établissement d'une redevance conformément à l'arrêté du 28 décembre 2005, modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Dirigeant Responsable, mes salutations les meilleures.

Pour OSAC,



Daniel Sacchet

PJ : Certificat d'agrément.

Copie à : OSAC/IRC : karine.gillot@osac.aero
OSAC/RS : elmahdi.rafik@osac.aero
OSAC/DOGD : olena.kofanova@osac.aero
OSAC/Chef de pôle : arnaud.calonnec@osac.aero
OSAC/Service facturation : facturation@osac.aero
DSAC/NO/MQC : sylvie.morales@aviation-civile.gouv.fr

OSAC HABILITATION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 € - R.C.S. Nanterre 981 290 166 - APE 7490B
Siret : 981 290 166 000 17 - N° TVA intracommunautaire : FR 50 981 290 166

14 boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France
Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 – www.osac.aero

FRANCE

Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

CERTIFICAT D'ORGANISME DE MAINTENANCE

(MAINTENANCE ORGANISATION CERTIFICATE)

Référence (Reference) : FR.145.0717

Conformément au règlement (UE) 2018/1139 du Parlement Européen et du Conseil et au règlement (UE) n°1321/2014 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, l'Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, partie de l'Autorité compétente de la, certifie :

(Pursuant to Regulation (EU) 2018/1139 of the European Parliament and of the Council and to Commission Regulation (EU) No 1321/2014 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, part of the Competent Authority of France, hereby certifies:)

AIRPLANE DELIVERY
Aéroport de Toulouse-Francazal
135, Avenue du Comminges
31270 CUGNAUX

Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s):
CUGNAUX (31270)

En tant qu'organisme de maintenance conformément à la section A de l'annexe II (Partie 145) du règlement (UE) n°1321/2014, agréé pour entretenir les produits, pièces et équipements énumérés dans les termes de l'agrément ci-joints et délivrer les certificats correspondants de remise en service en utilisant les références ci-dessus et, lorsque cela est stipulé, les certificats d'examen de navigabilité à l'issue d'un examen de navigabilité conformément au point ML.A.903 de l'annexe V *ter* (Partie ML) du règlement précité pour les aéronefs énumérés dans les termes de l'agrément ci-joint.

(as a maintenance organisation in compliance with section A of Annex II (Part-145) to Regulation (EU) No 1321/2014, approved to maintain products, parts and appliances listed in the attached terms of approval and issue related certificates of release to service using the above references and, when stipulated, to issue airworthiness review certificates after an airworthiness review as specified in point ML.A.903 of Annex Vb (Part-ML) to that Regulation for those aircraft listed in the attached terms of approval.)

CONDITIONS :

1. Le présent agrément est limité au domaine spécifié dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance visé à la section A de l'annexe II (Partie 145), et
(This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to in section A of Annex II (Part-145), and)
2. Le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans les spécifications de l'organisme de maintenance agréé, et
(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition, and)
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé respecte les dispositions de l'annexe II (Partie 145) du règlement (UE) n°1321/2014.
(This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Annex II (Part-145) of Regulation (EU) No 1321/2014.)
4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré.
(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.)

Date de première délivrance: 27/03/2017
(Date of original issue)

Pour OSAC,
(On behalf of OSAC,)

Date de la dernière révision approuvée : 16/09/2024
(Date of last revision approved)

Révision n : 8
(Revision No:)

D. Sacchet






**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ORGANISME DE MAINTENANCE
TERMES DE L'AGRÉMENT**

(MAINTENANCE ORGANISATION TERMS OF APPROVAL)

Référence (Reference) : FR.145.0717

Organisme (Organisation) : AIRPLANE DELIVERY

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATIONS (LIMITATION)		
			BASE (BASE)	LIGNE (LINE)
AÉRONEFS (AIRCRAFT)	A1 Avions de plus de 5700 kg (Aeroplanes above 5700 kg)	ATR 42-200/300 series	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		ATR 42-400/500/72-212A	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		ATR 72-100/200 series	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Embraer EMB-135/145	Oui (Yes)	Oui (Yes)
		Peinture, voir le chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme d'entretien (Painting, refer to chapter 1.9 of the approved maintenance organisation exposition)	Oui (Yes)	Non (No)
		Activités spécifiques mentionnées au chapitre 1.9 du manuel des spécifications de l'organisme d'entretien (Specific activities indicated in chapter 1.9 of the approved maintenance organisation exposition)	Oui (Yes)	Oui (Yes)
ÉLÉMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APUS COMPLETS (COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS)	C4 Portes et panneaux (Doors-Hatches)	Voir le Chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance et la liste de capacité associée. (Refer to Chapter 1.9 of the approved Maintenance Organisation Exposition and to the associated capability list.)		
	C5 Génération électrique et éclairage (Electrical Power & Lights)			
	C6 Aménagement (Equipment)			
	C8 Commandes de vol (Flight Controls)			

Date de première délivrance: 27/03/2017
(Date of original issue)

Pour OSAC,
(On behalf of OSAC,)

Date de la dernière révision approuvée : 16/09/2024
(Date of last revision approved)

Révision n : 8
(Revision No.)

D. Sacchet



**ORGANISME DE MAINTENANCE
TERMES DE L'AGRÉMENT**

(MAINTENANCE ORGANISATION TERMS OF APPROVAL)

Référence (Reference) : FR.145.0717

Organisme (Organisation) : AIRPLANE DELIVERY

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATIONS (LIMITATION)
	C15 Oxygène (Oxygen) C16 Hélices (Propellers) C18 Protection givre/pluie/incendie (Protection ice/rain/fire) C20 Structure (Structure)	
TRAVAUX SPÉCIALISÉS (SPECIALISED SERVICES)	D1 Contrôle Non Destructif (Non Destructive Testing)	Courants de Foucault Courants de Foucault (Eddy current testing) Ultrasons Ultrasons (Ultrasonic testing)

Les présents termes de l'agrément sont limités aux produits, pièce et équipements et aux activités figurant à la section « domaine d'application » des spécifications de l'organisme de maintenance agréé.

(These terms of approval are limited to those products, parts and appliances and to the activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition)

Référence du manuel de l'organisme de maintenance :

(Maintenance Organisation Exposition reference:)

MOE, APD - 284 Version V19, du 15/12/2023

(et révisions ultérieures approuvées)

(and later approved revisions)

Date de première délivrance: 27/03/2017
(Date of original issue)

Pour OSAC,
(On behalf of OSAC,)

Date de la dernière révision approuvée : 16/09/2024
(Date of last revision approved)

Révision n : 8
(Revision No:)

D. Sacchet

OSAC